Vos dispositions ne sont valable que si elles ont été intégralement rédigées à la main et qu'elles comportent le lieu et la date de leur rédaction ainsi que votre signature de votre propre main.

Dernières volontés

Je soussignée sarah Bühfer née le 12 février 1946 domiciliée à Osfermundigen prends les dernières dispositions suivantes:

- 1. Le présent testament annule et remplace tous les festaments antérieurs portant une date antérieure à celle du prévent.
- 2. Je nomme l'organisation spécimen comme légataire universel.

Berne le 5 août 2011

Carah Beller